

La Correspondance économique, 28 juin 2013

Date : 28/06/2013
Page : FRANCE
Page(s) : 3
Rubrique : BULLETIN DU JOUR
Diffusion : (8400)
Périodicité : Quotidien
Surface : 6 %

Correspondance économique
Revue de l'économie française et du monde



♦ La revalorisation des sommes déposées au titre des contrats obsèques est inscrite dans le projet de loi bancaire adopté en deuxième lecture mercredi 26 juin au Sénat, a souligné hier le président de la commission des Lois de la Haute Assemblée M. Jean-Pierre SUEUR (PS). Le Sénat a par ailleurs adopté un amendement de M. Hervé MAUREY (UDI-LC) sur les assurances-vie non réclamées qui représentent, selon lui, entre 1 et 5 milliards d'euros chaque année.